

Responsable animation (responsable loisirs)

RNCP23806 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	335p, 334t
Code(s) ROME	G1202, G1403
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	23/08/2020

Certificateur(s)

Ecole Klaxon rouge

<http://www.klaxonrouge.com>

KLAXON ROUGE · SIRET : 49089646100020

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le responsable d'animation (ou Responsable Loisirs) doit bien connaître l'ensemble des secteurs de l'animation de toute structure de vacances (Hôtel-club, village de vacances, hôtellerie de plein air...). Il a lui-même pratiqué le métier d'animateur ou de responsable mini-club ou de sports.

Il a un sens de l'organisation et sait diriger une équipe.

Il connaît parfaitement le secteur touristique dans lequel il travaille.

Ses missions :

Ø Il est garant de la mise en place des programmes et des exigences de l'entreprise qui l'emploie souvent au travers d'une charte qualité, qu'il a la responsabilité d'appliquer.

Ø Il est responsable de la programmation des activités de journées et soirées ainsi que des événements principaux de la saison.

Ø Il dirige une équipe d'animation de 2 à 20 personnes et plus selon les structures.

Ø Il organise le planning de chacun dans les différents secteurs d'activités, contrôle, donne une direction et coordonne les services.

Ø Il recrute son équipe d'animation

Avec la direction de l'hôtel et les services hôteliers:

Ø C'est un chef de service à part entière. Il participe donc à la réunion des chefs de services de la structure chaque semaine au même titre qu'un responsable d'hébergement ou de la restauration.

Ø Il interagit également entre les autres services...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

A. Manager une équipe d'animation

Met en place le planning de travail

Définit les objectifs à atteindre

Assure une cohésion d'équipe, souvent multiculturelle

B. Administrer, Recruter

Recrute son équipe

Veille au respect des droits et obligations entre employeur et employés de l'équipe d'animation

Gère le planning de chacun de l'équipe d'animation
 Rend compte à sa direction
 C. Gérer
 Gère le budget d'animation
 Garantit sur site la politique commerciale de son entreprise
 Gère un stock de matériel mis à sa disposition
 D. Préparer et organiser l'arrivée des clients
 Organise le planning des transferts et des accueils clients par l'équipe d'animation
 Organise les réunions d'informations
 Coordonne l'accueil avec les différents services hôteliers et l'équipe d'animation
 Mets en valeur les prestations
 E. Créer et organiser le programme d'animation.
 Créé et met en place le programme d'animation
 Donne les orientations des soirées, et des grands évènements qui seront mis en place durant la saison.
 Il est le garant de leurs bonnes organisations
 Anime les soirées et grands évènements
 F. Communiquer
 Crée et diffuse les supports d'informations liés à son service
 En assure le suivi
 Contrôle la signalétique interne de la structure
 Utilise les moyens informatiques mis à sa disposition pour promouvoir ses actions. (Réseaux sociaux)
 Promeut l'entreprise.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier s'exerce dans les villages de vacances, les villages clubs, l'hôtellerie de plein air, les compagnies maritimes de croisières.

Ces structures sont de tailles très variables puisque leur capacité d'accueil peut aller de 50 à plus de 3500 clients conduisant à diriger une équipe de concepteurs de spectacles, d'animateurs et de techniciens constituée de 4 à 50 personnes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Appellation générique: Responsable Animation. Appellations spécifiques: Responsable Loisirs, chef de village.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 830 €
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	73 702
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) :
soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés
1 représentant de Klaxon Rouge

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 23/08/2020

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35156

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Klaxon Rouge

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23806/>